

Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont Du lundi 27 mai 2013 convoquée pour 20hoo à la salle communale à La Joux

<u>Présidence</u>: M. Jean-Bernard Chassot, syndic

<u>Citoyennes et citoyens actifs</u>: 1'485 convoqués par voie de « tout ménage »

<u>Citoyennes et citoyens présents</u>: (69 dont 67 avec droit de vote) – (4.51 %) compris

les membres du conseil communal

<u>Scrutateurs nommés</u>: M. Jean-Paul Buchillier pour la table côté café

M Gilles Audergon pour la table centrale et la table du

Conseil communal

Mme Rachel Gay-Dorthe pour la table côté vitrage

<u>Citoyennes et citoyens excusés</u>: Mmes Fabienne Pittet et Martine Chassot,

M. Gérard Suard

Tractanda: Selon convocation du 08 mai 2013

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Monsieur le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes. Votre présence démontre l'intérêt porté à votre commune et nous vous en remercions. Bienvenue également aux nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois, qu'ils soient arrivés récemment ou des jeunes de 18 ans ayant obtenu leur droit de citoyenneté.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée.

Les scrutateurs sont nommés et l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h04.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2012 ▶ Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site Internet pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote: Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2012

♦ Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2012

- **2.01.** Présentation des comptes de fonctionnement et d'investissements
- **2.02.** Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
- **2.03.** Approbation
- M. le Syndic passe de suite la parole au responsable des finances, M. Jérôme Bifrare qui débutera avec les comptes de fonctionnement avant de passer aux comptes des investissements.
- **2.01.** M. Jérôme Bifrare annonce près de Frs 51'000.- de déficit aux comptes de fonctionnement. Il donne ensuite moult explications chapitre par chapitre. Au chapitre « finances et impôts » il précise que les prévisions des rentrées fiscales des années passées étaient excessives et qu'un correctif de Frs 429'000.- a été porté en compte sous le poste impôts des exercices précédents. Au chapitre de l'eau potable, M. Jérôme Bifrare précise que les sondages hydrogéologiques, effectués sur les secteurs de Lieffrens et Villariaz ont été abandonnés car les résultats étaient négatifs.
- **2.02**. Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic passe de suite la parole au président de la commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.
- M. Dominique Butty donne lecture du rapport, lequel relève deux points,
- les investissements hors budget ne sont tolérés que s'ils sont urgents et la commission sera également attentive pour les associations intercommunales.
- le poste 900.400.90 est excessivement décevant et que l'optimisme du Conseil communal, qui ressort également du budget 2013, doit être impérativement tempéré.

Toutefois, sur la base de l'examen des comptes, la commission financière propose à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2012.

- **2.03.** M. le Syndic remercie M. Dominique Butty et demande aux citoyennes et citoyens d'approuver ces comptes par mains levées. Les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter en référence à l'art. 18 de la LCo.
- **♦** Approbation des comptes de fonctionnement :

L'assemblée approuve les comptes de fonctionnement à l'unanimité.

♦ Approbation des comptes d'investissements :

L'assemblée approuve les comptes d'investissements à l'unanimité.

3. Délégation de compétence pour la vente de terrain en zone d'intérêt général

M. le Syndic rappelle que lors de l'assemblée au printemps 2012, les citoyennes et citoyens s'étaient prononcés sur la mise à disposition du terrain, en zone d'intérêt général, en DDP pour un prix de Fr. 3.- le m². Ce montant est accepté par la société qui va réaliser l'immeuble de 25 logements pour personnes âgées, à proximité immédiate du home.

Le Réseau Santé Glâne (RSG), via l'association des communes, préfère acquérir le terrain nécessaire plutôt que d'avoir une partie du bâtiment sur son propre terrain et une autre partie sur un DDP, ce qui est compréhensible. Actuellement la Commune est en pourparler avec le RSG pour la construction d'une chambre funéraire, en remplacement de l'ancienne, dans le cadre de la construction du nouveau home et propose le terrain au prix de Fr. 70.- le m², incluant la mise à disposition de la chambre funéraire pour une durée de 99 ans.

M. Jean-Paul Buchillier demande la surface que cela concerne ? Réponse 1'970 m²

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote. Le Conseil communal s'abstient de voter en référence à l'art. 18 de la LCo.

♦ Vote : L'assemblée accepte cette délégation de compétence à l'unanimité.

4. Crédit d'investissement pour la création d'une salle de classe pour l'école enfantine

M. le Syndic : Dans le cadre de l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine obligatoire, les communes avaient un délai à la rentrée scolaire 2013/2014 pour y donner suite. La commune de Vuisternens a attendu ce dernier délai, c'est pourquoi cette 2^{ème} année doit être introduite. La commune a reçu une aide financière de l'Etat qui se monte à Frs. 375'000.- pour cet objet.

Lors de la construction du centre scolaire, l'introduction d'une deuxième année enfantine n'était pas encore discutée et deux classes enfantines ont été créées. Aujourd'hui, avec l'évolution démographique en plus, ces deux classes ne suffisent plus. Il est donc prévu de diviser l'aula pour réaliser une classe primaire supplémentaire et une classe enfantine.

Le coût pour ces travaux est devisé à Frs 130'000.- et le Conseil communal demande à l'assemblée de voter ce crédit.

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée au président de la commission financière, M. Dominique Butty, pour la lecture du rapport.

La commission financière préavise favorablement cette demande de crédit et soumet son rapport à l'assemblée.

♦ Vote : L'assemblée accepte le crédit de Frs 130'000.- à l'unanimité.

5. Crédit d'investissement pour une étude de faisabilité, secteur centre scolaire / halle de sport.

M. le Syndic : L'évolution démographique et l'introduction de la deuxième enfantine font que la halle de sport a atteint ses limites en termes de disponibilité.

La loi scolaire impose trois périodes hebdomadaires de gymnastique pour les primaires et deux pour les enfantines. Actuellement ce n'est plus possible de répondre à cette obligation et nous devrions rechercher des solutions avec d'autres communes pour les heures de gymnastique.

Il est également prévu dans deux à trois ans d'ouvrir une quatrième classe enfantine et une classe primaire supplémentaire et nous devons anticiper l'ouverture de ces classes afin de répondre aux besoins en termes d'infrastructures sportives et scolaires.

Le Conseil communal souhaite réaliser une étude de faisabilité dans le secteur, à savoir, doubler la halle de sport actuelle ou construire une nouvelle halle devant le centre scolaire ou sur la grande place de parc. Il devra évaluer différentes possibilités, également voir si un concours doit être réalisé pour déterminer la meilleure solution et pour ce faire, il demande un crédit de Frs 27'000.-. Le but est de réaliser cette étude de faisabilité pour présenter à l'assemblée un crédit d'investissement afin de solutionner ces carences et répondre à l'ensemble des besoins en matière de scolarité obligatoire, d'accueil extrascolaire, d'école maternelle et d'infrastructures sportives.

Comme il n'y a pas de question, la parole est donnée au président de la commission financière pour la lecture du rapport, lequel préavise favorablement ce crédit d'investissement.

♦ Vote : L'assemblée accepte	e ie	crean (ue rr.		UUU	a I	i unammie.
------------------------------	------	---------	--------	--	-----	-----	------------

6. Règlement scolaire, approbation

M. le Syndic : Suite à quelques soucis rencontrés dans les bus scolaires, le Conseil communal a adapté le règlement et ajouter quelques points. La parole est donnée au responsable du dicastère, M. Jean-François Girard.

Ce dernier passe en revue les chapitres qui ont été modifiés, complétés ou ajoutés. Plusieurs nouveaux chapitres concernent l'introduction de la deuxième année enfantine ainsi que, comme l'a mentionné M. le Syndic, la règlementation des transports scolaires.

Au sujet de la confiscation de matériel en cas de non respect du règlement, M. Jean-Claude Dumas, enseignant, dit que la confiscation de natel n'est pas admise par la loi sur la protection des données. *M. le Syndic répond que les décisions seront prises de cas en cas si nécessaire*.

Comme il n'y a pas d'autre question, M. le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote.

♦ Vote : L'assemblée accepte le nouveau règlement scolaire par 66 voix et 1 abstention.

7. Règlement d'accueil extrascolaire, approbation

M. le Syndic passe la parole à M. Jérôme Bifrare qui a œuvré à l'élaboration de ce règlement et de la grille de subventionnement qui y est associée.

M. Jérôme Bifrare : Les services de l'Etat ont préavisé favorablement ce règlement après plusieurs ajustements. Il demande si la lecture du document est souhaitée, ce n'est pas le cas, dès lors une présentation succincte par article est donnée.

Par la suite M. Jérôme Bifrare explique la grille de subventionnement qui n'est pas intégrée dans le règlement mais fait partie d'un avenant, ainsi en cas de changement du taux de subventionnement, le règlement ne doit pas être modifié.

Le tarif horaire primaire maximal s'élève à Frs 13.- et celui de l'école enfantine à Frs. 11.85, après déduction de la subvention Etat/Employeur. Le calcul du revenu déterminant a les mêmes bases que celui des subventions accordées pour le paiement des primes d'assurance maladie.

M. Jean-Paul Buchillier, quelles sont les obligations de la commune ? M. le Syndic répond que les communes avaient l'obligation de procéder, dans un premier temps, à une évaluation des besoins. En réponse il y a eu une trentaine d'enfants inscrits. Aujourd'hui la structure est mise en place, une salle de classe peut les accueillir au centre scolaire et la cuisine de la halle de gym sert de réfectoire.

L'assemblée passe au vote.

♦ Vote : L'assemblée accepte le règlement extrascolaire par 66 voix et 1 abstention.

8. Règlement de l'école maternelle, approbation

M. le Syndic fait savoir à l'assemblée que les préavis des services de l'Etat manquent, dès lors l'approbation de ce règlement est reportée à l'assemblée de fin d'année.

Il donne lecture du document reçu du SEJ et rappelle que précédemment l'école maternelle était gérée par une structure privée, mais comme les personnes responsables se sont retirées, le Conseil communal a décidé de reprendre, au niveau communal, cette organisation et sa gestion.

9. Règlement des cimetières, approbation

M. le Syndic passe la parole à Mme Chantal Oberson, responsable des cimetières. Elle va donner les explications relatives aux modifications de ce règlement, lesquelles font suite à des demandes pour la création d'un espace pour des tombes cinéraires.

Mme Chantal Oberson passe en revue les chapitres qui ont été modifiés, complétés ou ajoutés. Les modifications importantes concernent la création d'un espace pour des tombes cinéraires et la revue complète des tarifs afin de couvrir les frais d'entretien des cimetières et la désaffectation des tombes qui incombent à la commune.

M. le Syndic remercie Mme Chantal Oberson pour ces explications et comme il n'y a pas de question, propose à l'assemblée de passer au vote.

♦ Vote : L'assemblée accepte le règlement des cimetières à l'unanimité.

10. Divers

M. le Syndic : Il communique l'état d'avancement des travaux de la route Romont/Vaulruz. Le tracé Vuisternens/Vaulruz est pratiquement terminé et une séance de mensuration est convoquée pour le mardi 28 juin.

Au sujet du tracé Vuisternens/Mézières, le Conseil communal est déjà intervenu à trois reprises sur le problème concernant la qualité des travaux et principalement le chemin de débord qui devra être repris par la commune.

Réalisation de l'EMS et du bâtiment pour personnes âgées : Les travaux devraient débuter en début d'année 2014

Questions:

• M. Jean-Claude Dumas, enseignant, demande pourquoi son épouse, également enseignante et ayant postulé pour la deuxième fois afin d'obtenir un poste dans le cadre du cercle scolaire de Vuisternens-dt-Romont, a été écartée.

M. Jean-François Girard, responsable du dicastère, explique la procédure mise en place, à savoir que chaque membre de la commission scolaire prend connaissance de tous les dossiers de candidature et y attribue un certain nombre de points. Par la suite la proposition de la commission scolaire, en règle générale 2 ou 3 candidats sont retenus, est soumise au conseil communal pour approbation. Ensuite les candidats retenus sont auditionnés et une fois le choix fait, il est transmis à l'Inspection scolaire pour décision définitive.

Il faut savoir que les enseignants sont engagés et salariés par l'Etat non par les communes.

- M. Bernard Margueron, membre de la commission scolaire, confirme la procédure décrite par M. Jean-François Girard.
- M. Jean-Claude Dumas fait remarquer le problème soulevé par le temps d'attente devant les barrières à la route de Sommentier, il met principalement l'accent sur le fait que les élèves qui doivent prendre le bus au centre du village, passent parfois sous les barrières, d'où un risque d'accident grave.
- M. le Syndic répond qu'il s'agit du passage d'une locomotive d'entretien qui passe systématiquement à l'heure du passage des enfants. Cette affaire doit être traitée par les TPF.

- M. Jean-Paul Buchillier relève le fait que la commune de Mézières n'a pas élargi le tronçon de route entre la limite de Villariaz et le carrefour sur la route cantonale. Au contraire, les travaux en cours ont diminué la largeur de la route et font que les croisements deviennent difficiles.

 M. le Syndic répond que la commune de Vuisternens quait proposé à celle de Mézières de profiter.
- M. le Syndic répond que la commune de Vuisternens avait proposé à celle de Mézières de profiter des travaux de réfection pour élargir leur tronçon. La réponse de la commune de Mézières était positive, mais ces travaux seraient réalisés lors de la construction du nouveau tracé de la route cantonale. Or à ce jour les membres de l'Autorité communale de Mézières ont changé et les décisions prises par le Conseil communal d'alors ont été abandonnées.
- M. Bruno Rouiller demande des éclaircissements concernant les nouveaux horaires scolaires. M. Jean-François Girard communique les nouveaux horaires à partir de la rentrée scolaire de l'automne. Les transports scolaires ont été organisés de manière à ce que les enfants des régions les plus éloignées aient au minimum une heure de pause à midi.
- M. Jean-Marc Moënnat s'insurge contre le fait que les bus TPF s'arrêtent maintenant sur la route cantonale et bloquent ainsi le trafic. M. le Syndic répond que ce sont les nouvelles procédures à l'intérieur des localités et ajoute que depuis le début 2012, tout cela est géré par le service de la mobilité qui est en règle générale très peu efficace.
- M. Gilbert Python désire connaître ce qu'il en est du revêtement antibruit posé sur le tronçon Villariaz/Mézières. M. le Syndic répond que le nombre de décibel garanti n'est pas respecté et que le bureau d'ingénieur et le Conseil communal suivent le dossier.

 La maison Colas s'est rendue compte que ce genre de revêtement n'est pas adéquat pour des routes d'altitude en raison du déneigement fréquent par des véhicules équipés de chaînes à neige. Aussi, un nouveau revêtement devrait être posé.
- M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail considérable ainsi que toutes les personnes présentes pour leur participation active à cette assemblée. Il souhaite au nom du Conseil communal et en son nom personnel, à toutes et à tous un bel été.

Il rappelle la traditionnelle agape et clôt l'assemblée, il est 21h37

Le secrétaire	Le syndic
H. Oberson	JB. Chassot